

Paris, le 17 octobre 2020

/ COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE /

Assassinat de Samuel Paty : appel de l'AMF pour un hommage des communes de France

L'assassinat de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, en charge de l'enseignement moral et civique, au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine est un acte barbare et révoltant que rien ne peut justifier.

L'Association des maires de France adresse ses sentiments de profonde sympathie à sa famille, ses amis, ses collègues et ses élèves, et partage l'émotion qui a saisi le pays tout entier. Elle assure de sa solidarité et de son soutien l'ensemble du corps enseignant, dont la mission d'éveil à la connaissance, de formation de l'esprit critique et de la liberté de penser par soi-même est irremplaçable et constitue un pilier essentiel de la formation que la République doit à ses citoyens.

Les maires connaissent et reconnaissent l'engagement et le dévouement au service de nos enfants et de nos jeunes, des enseignants et de tous les personnels éducatifs qui concourent au fonctionnement quotidien des établissements d'enseignement.

Mais, ce n'est pas seulement la communauté éducative qui est endeuillée : c'est toute la France et la République, contestées dans leurs principes fondateurs. Car au-delà de cet acte odieux, une nouvelle fois c'est la liberté d'expression et le principe de laïcité, tels que nos lois, notre volonté commune et notre histoire les conçoivent, qui sont violemment mis en cause. Et cela nous ne l'acceptons pas, car ce serait vider de leur sens les valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité qui figurent aux frontons de nos mairies.

L'Association des Maires de France appelle donc toutes les communes de France à témoigner de leur solidarité avec la victime et sa famille, de leur soutien à l'ensemble de la communauté éducative et de leur mobilisation pour défendre la liberté d'expression et la primauté de la laïcité dans l'organisation de la République.

Pour ce faire, elle propose aux communes d'afficher sur leurs bâtiments le mot-dièse **#jesuisenseignant**, de respecter une minute de silence lors de la prochaine réunion du conseil municipal et choisir un jour de mise en berne du drapeau de la mairie.

Ainsi, chaque commune de France pourra rappeler son attachement aux grands principes de la République et l'immense respect dû à celles et ceux qui ont pour mission de former les citoyens de demain.

Contacts presse

Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél. 01 44 18 51 91
thomas.oberle@amf.asso.fr